

**PROCES VERBAL N°
02//12/CNCPM**

L'an deux mille douze et le jeudi 01 Mars, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba OULD Moulaye Zein, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdallahi Ould Zeine, Membre du CP
- Ahmed Salem Ould Bouboutt, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim , Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

L'ordre du jour comportait les points suivants :

- 1) Commission de Passation des Marchés Publics Secteurs Sociaux

MEENESRS

Examen de la demande d'autorisation, objet de la lettre n°48/CPMSS du 29 février 2012, relative à la demande de passer un marché par entente directe

CNCPM

Décision :

Après examen du dossier, la CNCMP n'a pas d'objection au principe de passer un marché par entente directe avec l'IPN pour l'acquisition des feuilles d'examen mais demande à la commission de fournir les éléments suivants pour autorisation définitive :

- Projet de marché signé par l'IPN
- Preuve de la disponibilité du budget alloué.

2) Commission de Passation des Marchés Publics Secteurs Rural et Sécurité Alimentaire

PDIAIM II

- a) Examen de la demande d'autorisation, objet de la lettre n°002/CMSRSA du 23 février 2012, relative à l'avenant n°2 au marché n°173/CCM/2007.

Décision :

Après examen des éléments fournis, la CNCMP n'autorise pas la passation de cet avenant pour les motifs suivants :

- Modification de l'objet du marché de base ;
 - Modification des taux unitaires de la rémunération du personnel clé par l'application d'une nouvelle formule de révision des prix non prévue dans le contrat de base.
- b) Examen de la demande d'autorisation, objet de la lettre n°004/CMSRSA du 27 février 2012, relative au lancement des deux dossiers d'appel d'offres internationaux suivants :
- DAOI relatif à la fourniture de 4 359 tonnes d'engrais ;
 - DAOI relatif à la fourniture de médicaments, vaccins et matériels vétérinaires.

Décision :

La CNCMP autorise le lancement de ces deux dossiers d'appel d'offres sous réserve de prendre en compte les observations en annexe.

Additif

- Commissariat à la Sécurité Alimentaire

Examen de la demande d'autorisation des marchés d'entente directe, objet de la lettre n° 008/CMSRSA du 1^{er} mars 2012, relative au transport des produits du programme EMEL 2012.

Décision :

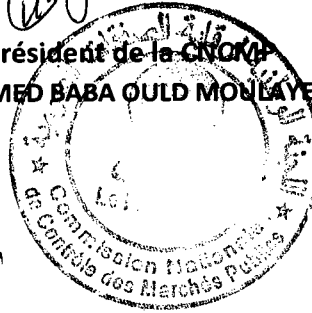
Après examen des dossiers reçus, la Commission autorise la passation des marchés par entente directe ci-dessous sous réserve de la prise en considération des observations en annexe :

- 1) Transport de 3.535,54 tonnes par la FGT pour un montant plafond en TTC de 72.755.518 Ouguiya et un délai d'exécution d'un mois ;
- 2) Transport de 6.472,89 tonnes par la FNT pour un montant plafond en TTC de 120.321.844 Ouguiya et un délai d'exécution d'un mois ;
- 3) Transport de 4.401,50 tonnes par la FTM pour un montant plafond en TTC de 39.838.141 Ouguiya et un délai d'exécution d'un mois ;

- 4) Transport de 22.073,39 tonnes par la DTTC pour un montant plafond en TTC de 440.684.857 Ouguiya et un délai d'exécution d'un mois ;
- 5) Transport de 127,5 tonnes par l'Ets Yahya Ould Cherif pour un montant plafond en TTC de 4.462.500 Ouguiya et un délai d'exécution d'un mois ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13H 20, les jours, mois et an que dessus.

C. Zein
Le Président de la CNCPM
AHMED BABA OULD MOULAYE ZEIN,



Les Membres

Mohamed Abdallahi Ould Zeine, Membre du CP *M. Zeine*

Ahmed Salem Ould Bouboutt, Membre du CP *A. Bouboutt*

Brahim Ould Hamed, Membre du CP *B. Hamed*

Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP *Y. Haibelty*

Ciré Amadou, Membre du CP *C. Amadou*

Raifa Mint Kassim, Membre du CP *R. Mint Kassim*

Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier *A. Abdoul*